

### Questions au Feuilleton

2. Le premier ministre sait-il que, lors d'une entrevue avec les journalistes, le rédacteur du *Westport Mirror* a affirmé être d'accord avec un confrère de Calgary qui a déclaré textuellement que: «tout rédacteur qui laisse publier de telles fadaïses devrait être passé dans ses rouleaux de presse»?

3. Le premier ministre a-t-il ordonné que les ministres cessent d'écrire ces articles et a) dans l'affirmative, à quelle date, b) dans la négative, quand a-t-il l'intention de prendre des mesures pour y mettre un terme?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Non.  
2. Non.  
3. Non. a) Sans objet; b) Sans objet.

### LE SONDAGE PARRAINÉ PAR LE COMITÉ D'INITIATIVE DE BONNE BAY

#### Question n° 723—M. Marshall:

Le Secrétariat d'État a-t-il reçu le rapport d'un sondage sur le milieu des étudiants, financé en vertu du Programme des services communautaires aux étudiants et parrainé par le Comité d'initiative de Bonne Bay et, dans l'affirmative, quelles mesures sont prises en ce moment, suite aux conclusions du sondage?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** A la fin de mai 1974, une subvention a été accordée dans le cadre du programme Service communautaire étudiant au projet parrainé par le Comité d'initiative de Bonne Bay et intitulé «Sondage de développement communautaire dans la région de Bonne Bay». Le Comité a reçu une subvention de \$2,400 et a produit un rapport qui est parvenu au secrétariat d'État à la fin d'octobre. Il semble que certaines mesures aient déjà été prises par le Comité qui a informé les autorités provinciales et fédérales des besoins exprimés dans le sondage dans les domaines des transports, des loisirs, des services de santé, de la création d'emplois, du tourisme, etc. Quant au secrétariat d'État, il fera un examen complémentaire du projet dans le cadre du processus d'évaluation du programme.

### LA FONCTION PUBLIQUE—LA SITUATION DES EMPLOYÉS UNILINGUES

#### Question n° 729—M. Herbert:

1. Le candidat unilingue qui réussit un examen pour un poste bilingue à la Fonction publique, doit-il suivre des cours de langue à plein temps pendant un an?

2. Au cours de cette période de temps, la personne touche-t-elle les augmentations normales, fixées d'après l'échelle de traitement du nouveau poste?

3. La personne qui débute à titre d'employé nommé pour une période déterminée ou un nouveau titulaire qui n'a pas encore terminé six mois à titre d'employé temporaire, terminera-t-elle le stage pendant la période de cours de langue et, sinon, quelle sera la situation de cette personne a) vers la fin de l'année de cours, b) durant le dix-huitième mois d'emploi?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** 1. Le candidat unilingue qui est reçu à un examen pour un poste bilingue doit entreprendre sans délai des cours de langue à plein temps qui pourront durer jusqu'à douze mois, afin de satisfaire aux exigences linguistiques du poste.

2. Les employés dont le régime de rémunération prévoit des relèvements de traitement recevront les augmentations normales pendant leur cours de langue à plein temps. Ces augmentations seront en fonction de l'échelle de traitement du nouveau poste.

3. La politique des langues officielles selon laquelle les unilingues peuvent poser leur candidature à des postes bilingues et y être nommés à titre conditionnel jusqu'à ce qu'ils aient terminé avec succès les cours de langue précé-

[M. Cossitt.]

tés, ne s'applique qu'aux nominations pour des périodes indéterminées. Les employés nommés pour une période spécifiée à un poste bilingue créé pour une période déterminée doivent donc satisfaire aux exigences du poste au moment de leur sélection.

### L'ACCÈS DES COLLECTIVITÉS AUX ÉMETTEURS DE RADIO-CANADA

#### Question n° 762—M. Reid:

1. Le conseil d'administration de la Société Radio-Canada a-t-il étudié la question de l'accès des collectivités éloignées aux émetteurs de la société, et, dans l'affirmative, à quelle date et à quels endroits?

2. Le conseil a-t-il pris une décision à cet égard?

3. Le conseil ou la direction de Radio-Canada ont-ils fait connaître leurs délibérations au public et aux groupes que la radio communautaire intéresse et, sinon, a) pour quelle raison, b) à quelle date se proposent-ils de le faire?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** 1. Oui. Le 25 juin 1974. L'accès des collectivités aux émetteurs de la Société a été étudié pour les localités nordiques, éloignées ou isolées.

2. Oui.

3. Bien qu'il n'y ait pas eu d'avis public, les groupes qui s'intéressent à l'accès des collectivités aux émetteurs de Radio-Canada ont reçu copie de la politique approuvée par le Conseil d'administration de Radio-Canada.

### SCHL—LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DANS LA RÉGION DU VICTORIA MÉTROPOLITAIN

#### Question n° 773—M. McKinnon:

En 1973, combien d'hypothèques de la S.C.H.L. ont été émises à chacune des sociétés énumérées dans la réponse à la question n° 3421 de la Première session du 29<sup>e</sup> Parlement?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe que les services des avocats dont les noms suivent ont été retenus par elle en vue d'achever la documentation hypothécaire à l'égard des prêts qu'elle a approuvés en 1973 dans la région du Victoria métropolitain. Nombre de prêts: 1) A. L. Cox, Victoria, 1; 2) Ian Stewart, Victoria, 2.

### LA FONCTION PUBLIQUE—LES CONCOURS POUR DES POSTES DE TRADUCTEURS ET DE PROFESSEURS DE FRANÇAIS

#### Question n° 863—M. Herbert:

1. Combien de postes de traducteurs étaient vacants dans la Fonction publique lorsque le concours n° 75-SEC-CCID-1 a été annoncé pour la première fois?

2. Combien de postes de professeurs de français comme langue seconde étaient vacants dans la Fonction publique lorsque le concours n° 75-CFP-PER-OC-1 a été annoncé pour la première fois?

3. Prend-on des mesures pour attirer ou former le personnel requis pour pourvoir ces postes?

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** 1. Lorsque le concours numéro 75-SEC-CCID-1 a été annoncé pour la première fois, 227 postes de traducteurs étaient vacants.

2. Le concours numéro 75-CFP-PER-OC-1 a été lancé dans le but de mettre sur pied un répertoire de candidats afin de combler les vacances prévues pour l'année financière 1975-1976. Les vacances qui existaient au moment où l'annonce sus-mentionnée a été publiée et celles qui existent actuellement sont comblées à l'aide d'une liste d'ad-